

Voici ce que disent [Louis GILLE](#), [Alphonse OOMS](#) et [Paul DELANDSHEERE](#) dans **Cinquante mois d'occupation allemande** (Volume 2 : 1916) du

SAMEDI 27 MAI 1916

Une affiche fait part de la condamnation de jeunes Belges qui ont tenté de passer la frontière. Elle qualifie plusieurs d'entre eux d'"*écoliers*". Ils étaient donc bien jeunes. Honneur à ces braves enfants ! Voici l'affiche :

Pour avoir enfreint l'arrêté du 11 juillet 1915 du Gouverneur général, concernant la défense de quitter le pays, applicable aux Belges aptes à porter les armes, ont été condamnés :

I. Par jugement du 20 avril 1916 du tribunal de champagne :

1. Charles Fossey, voyageur de commerce à Molenbeek, à 7 mois de prison ;
2. Edouard Wuyts, étudiant en architecture, à Molenbeek, à 5 mois de prison ;
3. Maurice Devestel, écolier à Molenbeek, à 3 mois de prison ;
4. Jean de Middeleer, écolier, à 5 mois de prison ;
5. René Leclercq, écolier à Molenbeek, à 3 mois de prison ;
6. François Distelmans, bourgmestre à Webbecom, à 2 mois de prison et à 300 marks d'amende ; subsidiairement, en cas d'impossibilité de recouvrer l'amende, à 1 mois de prison supplémentaire ;
7. Edouard Distelmans, agriculteur à Webbecom, à 500

marks d'amende ; subsidiairement, en cas d'impossibilité de recouvrer l'amende, à 50 jours de prison.

Les quatre premiers inculpés ont tenté de passer en Hollande pour entrer dans l'armée belge; Fossey, en sa qualité d'aîné et connaissant la contrée, avait la direction de la tentative. Leclercq a engagé Devestel à passer la frontière. Les deux frères Distelmans, ayant été prévenus par les quatre premiers accusés de leur intention de franchir la frontière, les ont nourris et logés une nuit. Les accusés Fossey, Wuyts et de Middleleer seront, en outre, internés comme prisonniers de guerre, dès qu'ils auront subi leurs peines.

II. Par jugement du 27 avril 1916 du tribunal de campagne :

1. Jacques Kaeckenbeeck, écolier à Ixelles, à 6 mois de prison ; en outre, confiscation des 230 francs qu'il avait emportés en voyage ;

2. Clémence Van Hees, servante chez les époux Lyon à Saint-Gilles, à 1 mois de prison ;

3. Léon Lyon, commerçant à Saint-Gilles, à 7 mois et une semaine de prison ; en outre, confiscation d'un revolver non délivré à l'autorité allemande ;

4. Épouse Anna Lyon, à Saint-Gilles, à 7 mois de prison;

5. Charles Christiaens, fabricant à Bruxelles, à 600 marks d'amende ; subsidiairement, en cas d'impossibilité de recouvrer l'amende, à 4 mois de prison ;

6. Ghislaine Kaeckenbeeck, à Ixelles, âgée de 19 ans à peu près, à 90 marks d'amende ; subsidiairement, en cas d'impossibilité de recouvrer l'amende, à 1 mois de prison.

Jacques Kaeckenbeeck a tenté de passer en Hollande pour entrer dans l'armée belge ; les autres inculpés ont favorisé cette tentative. Clémence Van

Hees, originaire de Moll, a été chargé par les époux Lyon d'accompagner Kaeckenbeeck jusqu'à Moll et d'y trouver un guide pour conduire ce dernier au delà de la frontière : en outre, elle devait conserver l'argent du voyage ; la sœur de Kaeckenbeeck lui a cousu son argent dans la doublure de son vêtement, tandis que son oncle, Christiaens, qui connaissait le projet de son neveu, a donné 100 francs à, celui-ci.

Bruxelles, le 15 mai 1916.

Der Militärgouverneur der Provinz Brabant,
von WELLER,
Generalleutnant

Notes.

Voir ***L'Echo belge***, du 30 mai 1916, page 1 :

<https://hetarchie.be/nl/media/lecho-belge-journal-quotidien-du-matin-paraissant-amsterdam/C2fbigDL7SgFNcPbcSayMiJV>

Voir ***Le XX^{ème} siècle*** (citant le précédent) du 6 juin 1916, page 2 :

<https://hetarchie.be/en/media/le-xxe-siecle-journal-dunion-et-daction-catholique/d2R8cYUQX4HdHYadSGmD7CME>